

Déjà Adhérent		AS
1 ^{ère} adhésion		
Commune		
Hors Commune		

NOM de l'Association : Adresse du siège social : Adresse postale : Adresse site Internet :
Nom du président : Adresse : code Postal : Ville : Tél fixe : Tél portable : Mail : Nom de l'interlocuteur si différent du président : Tél. Fixe : Tél. Portable : Mail :
N° de SIRET : Nombre d'adhérents : <i>Votre association est plutôt à caractère</i>

A remplir par la Mdp :

Années Adhésion	ADHESION : Détail des tarifs à droite					SAISIE		N°RECU
	Date réglt	Mode règlement				Date	Visa	
		Espèces	Chèques	N°chèque	Banque			
2018-2019								
2019-2020								
2020-2021								
2021-2022								
2022-2023								

Formules d'adhésion à la Maison des projets

	Adhésion "Mini"	Adhésion "Standard"	Adhésion "Locative"
Usage	Faible	Régulier : réunions et ou activités non payantes dans les locaux de la Mdp	Intensif : organisation d'activités payantes dans les locaux de la Mdp
Mises à disposition	Encart de présentation de votre association et parution dans Le 'Guide'	Encart de présentation de votre association et parution dans Le 'Guide'	Encart de présentation de votre association et parution dans Le 'Guide'
	Possibilité de domicilier son association à la Mdp et d'y avoir une boîte aux lettres	Possibilité de domicilier son association à la Mdp et d'y avoir une boîte aux lettres	Possibilité de domicilier son association à la Mdp et d'y avoir une boîte aux lettres
	Salles de réunion, gratuites 2 fois dans la saison	Salles de réunion gratuites, Salle la Rotative gratuite une fois dans la saison (conditions, nous consulter), Salle conviviale gratuite du lundi au jeudi et 1 week-end dans la saison	Salles de réunion gratuites, Salle la Rotative gratuite une fois dans la saison (conditions, nous consulter), Salle conviviale gratuite du lundi au jeudi et 1 week-end dans la saison
	X	Echange obligatoire autour d'un projet, d'une coopération... avec la Mdp Doit être quantifiable et réaliste. Fait l'objet d'un écrit.	Echange obligatoire autour d'un projet, d'une coopération... avec la Mdp Doit être quantifiable et réaliste. Fait l'objet d'un écrit.
Siège de l'association à Buxerolles	35 €	75 €	85 € (+ adhésion individuelle des participants à la Mdp)
Siège de l'association hors Buxerolles	60 €	130 €	150 € (+ adhésion individuelle des participants à la Mdp)

Pour toute question ou conseil, contactez Claire, Animatrice Vie locale et Communication : 05 49 01 05 89 ou claire.p@maisondesprojets-csc86.org

Maison des projets – 48 Avenue de la Liberté- – 86180 Buxerolles
Tél : 05.49.01.05.89

www.mdpbuxerolles.centres-sociaux.fr – accueil@maisondesprojets-csc86.org

Texte pour le Guide

Vous allez opter pour l'une ou l'autre des formules d'adhésion, vous avez donc la possibilité de faire apparaître votre association et ses activités dans le Guide. Vous pouvez rédiger votre texte directement dans le cadre ci-dessous.

Exemple : nom et coordonnées de l'association, jour, heure, tarif et lieu des activités. N'oubliez pas le lien vers votre site et page Facebook si vous en avez une. Il est possible de nous envoyer votre logo pour illustrer votre texte.

Demande de créneaux

Concerne les adhésions « standard » et « locative » à la Maison des projets, pour les demandes d'activités régulières. Merci de nous faire part de vos vœux à l'aide du tableau ci-dessous.

Type d'activité :
Fréquence :
Nom de la salle souhaitée :
Jour :
Horaires :

Dans le cadre des activités et des manifestations publiques organisées par la Maison des projets, des photos peuvent être prises et utilisées pour les propres supports d'information de l'association.

Informatique et Liberté : les données recueillies sont destinées à l'usage interne du C.S.C et sont couvertes par l'article 27 de la loi du 06/01/1978

- **Pièces à fournir pour une première adhésion** : statuts, récépissé de la préfecture et attestation de responsabilité civile locative
- **Pour un renouvellement** : attestation de responsabilité civile locative, signature de la charte de fonctionnement de la Maison des projets et du règlement intérieur.

L'échange avec le projet de la Maison des projets doit être écrit, quantifiable et réaliste, il se met en place avec l'animatrice de la Vie Locale. L'accord de principe est donné par la Directrice qui propose l'échange au bureau et/ou Conseil d'Administration qui validera.

Tout changement de créneaux pour les activités proposées ou changement d'horaire devra être formulé par écrit. Le changement sera accepté et pris en compte après accord écrit par la direction de la Maison des projets.

Toute demande d'inscription dans le Guide et de créneaux non transmise dans les délais ne pourra être prise en compte. Merci de votre compréhension.

L'association atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription à la Maison des projets

Fait à Buxerolles, le

Signature :

Maison des projets – 48 Avenue de la Liberté- – 86180 Buxerolles

Tél : 05.49.01.05.89

www.mdpbuxerolles.centres-sociaux.fr – accueil@maisondesprojets-csc86.org

